



# Prix de mémoire 2017

## Institutions et droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat

### Les travaux

Il s'agit de mémoires ou de rapports de stage d'une formation de 3<sup>ème</sup> cycle (Master 2 ou équivalent) en langue française, présentés au cours de l'année universitaire 2016-2017 et se rapportant aux institutions et au droit de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'habitat et à la politique de la ville.

### Les candidatures

Seuls peuvent participer au concours les travaux proposés par l'enseignant ayant dirigé la recherche ou le responsable de la formation.

Les candidats doivent faire parvenir pour le **30 septembre 2017** au plus tard, auprès du secrétariat du **GRIDAUH, 12 place du Panthéon, 75231 Paris cedex 05**, un dossier comprenant :

- le mémoire ou le rapport de stage en trois exemplaires sur support papier,
- un résumé de deux pages maximum,
- un curriculum vitae,
- la proposition de participation au concours signée par l'enseignant ayant dirigé la recherche ou le responsable de la formation,
- une autorisation de publication du mémoire ou du rapport de stage.

Par ailleurs, les candidats doivent envoyer :

- un courriel à l'adresse **gridauh2@univ-paris1.fr** avec un exemplaire de leur mémoire et l'ensemble du dossier de candidature au format numérique.

### Le jury et les prix

Un jury composé d'universitaires et de praticiens se réunira au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour attribuer :

**un 1<sup>er</sup> prix d'un montant de 1500 €,**

**un 2<sup>nd</sup> prix et un prix spécial, d'un montant de 750 €**

**Pour valoriser  
des travaux  
d'étudiants de  
3<sup>ème</sup> cycle et  
favoriser la  
diffusion de  
recherches de  
qualité, le  
GRIDAUH  
organise un  
prix de  
mémoire.**

Pour toute information sur la publication des mémoires primés, consulter le site internet du GRIDAUH :

<http://www.gridauh.fr>